

## QUESTION ORALE

*Mesdames et Messieurs,*

*Il y a St-Georges, l'Inter, le soleil ou le Royal, des appellations qui permettent de localiser un lieu culturel seulement par son nom. Il y a désormais l'ATRIUM la salle communale de Vicques récemment baptisée.*

*Il y a une signalétique à l'intérieure du bâtiment, mais aucune à l'extérieur visible depuis la route et cela manque.*

*La commission culturelle, ViCulturelle, souhaite résoudre cela par le biais d'une œuvre d'art posée dans l'herbe avec l'inscription Atrium.*

*Un montant de 3'000.- d'un généreux donateur permet de faire l'étude de ce projet. Mais ensuite il faudra passer à la réalisation.*

*Le conseil communal est-il d'accord sur cette idée ?*

*Si oui est-il d'accord de mettre 10'000.- au budget 2023 pour cette œuvre ?*

*Évidement des subventions seront demandées et déduites de ce montant.*

*Vicques le 7 septembre 2022*

*Martin Clerc*

Je te remercie pour ta question qui me donne l'occasion de soulever un problème qui a été créé quand le nom de la salle de spectacle a été changé en Atrium, nom qui en effet ne figure pas sur le totem au bord de la route cantonale qui indique le centre communal.

Une meilleure signalétique donnerait une meilleure visibilité de l'Atrium et mérite d'être étudiée par le conseil communal, en s'appuyant sur des partenaires comme Viculturelle, la commission des bâtiments et la voirie.

Si une solution satisfaisante est trouvée, le financement n'est pas un problème s'il est dans la compétence du conseil communal.

Le montant de 3'000.- peut en attendant la réponse du conseil communal rester dans la réserve, ce qui est manifestement une meilleure solution que de dépenser cette somme de manière précipitée.

Elisabeth Dennert

